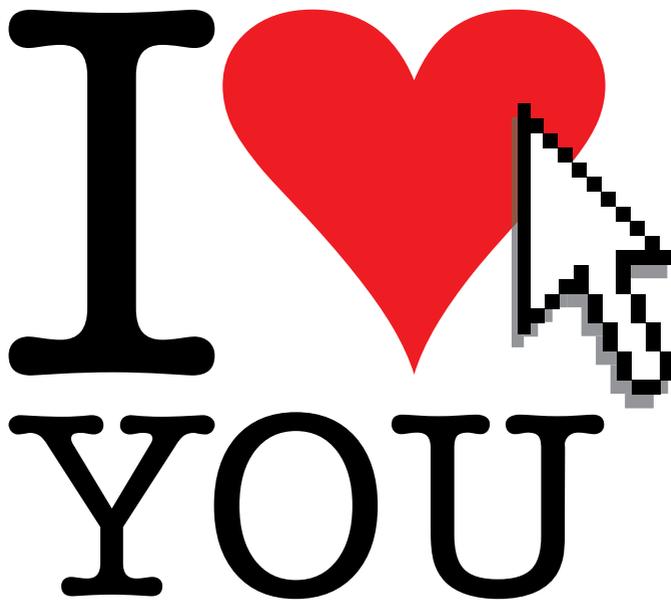


**LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE PASSE AUSSI  
PAR LES RÉSEAUX SOCIAUX...**



**AMOUR & SEXUALITÉ 2.0**

Une campagne de la Fédération  
des centres de planning familial des FPS

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**



La Mutualité Socialiste



Face à **l'importance croissante** que les réseaux sociaux prennent dans la vie de tout un chacun, la Fédération des centres de planning familial des FPS a souhaité réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'impact de ces nouveaux médias dans la vie affective et sexuelle. Cette campagne s'intitule « Amour & Sexualité 2.0 ».

Dans ce cadre, nous souhaitons également, via ce dossier pédagogique, outiller les professionnels de la santé et de l'éducation qui souhaitent aborder la thématique avec des jeunes.

Les réseaux sociaux offrent **de nouvelles opportunités**. Ce sont de formidables outils de communication, de rencontres et d'expression.

Vous verrez que ce dossier pédagogique met aussi l'accent sur des aspects plus négatifs de l'utilisation des réseaux sociaux, dans une optique de **prévention des risques**. Néanmoins, n'hésitez pas à encourager les jeunes à s'exprimer sur leur vision des choses car finalement ce sont eux qui les utilisent le plus et qui sont à la pointe de l'innovation et de la créativité en matière de nouveaux modes et codes amoureux/sexuels!

Nous avons **travaillé en collaboration** avec des centres de planning familial des FPS qui ont testé l'outil en animation et nous ont orienté sur les informations dont ils avaient le plus besoin. N'hésitez pas à adapter l'outil à votre pratique et à vos publics.

**Considérez donc ce dossier comme une boîte à outils à votre disposition!**

## TABLE DES MATIERES

<b>I. RÉSEAUX SOCIAUX : UNE DÉFINITION</b>	<b>5</b>
<b>II. QUELS CHANGEMENTS APPORTENT LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE ?</b>	
Intimité/extimité	6
Vie privée/vie publique	7
Sexualité/codes de séduction	8
Contrôle/jalousie/harcèlement	10
<b>III. CONSEILS PRATIQUES ET INFORMATIONS JURIDIQUES</b>	
La vie privée à l'épreuve des réseaux sociaux	13
L'intimité à l'épreuve de la diffusion de masse	15
Les réseaux sociaux, support du cyber-harcèlement	16
<b>IV. PROPOSITIONS POUR UNE ANIMATION</b>	
Consignes	18
Quizz :	19
Vignettes/situations :	22
<b>V. BIBLIOGRAPHIE/RESSOURCES</b>	<b>24</b>

## I. RÉSEAUX SOCIAUX : UNE DÉFINITION

« Le terme désigne un site internet permettant à l'internaute de s'inscrire et d'y créer une carte d'identité virtuelle appelée le plus souvent « profil ». Le réseau est dit social en ce qu'il permet d'échanger avec les autres membres inscrits sur le même réseau : des messages publics ou privés, des liens hypertexte, des vidéos, des photos, des jeux... L'ingrédient fondamental du réseau social reste cependant la possibilité d'ajouter des « amis » et de gérer ainsi une liste de contacts. »

Suivez le Geek - Blog Hightech du Figaro

**Un site internet :** Logique, il faut commencer par dire qu'un réseau social est un support qui se situe sur la toile, le net, internet. Sorte de village-monde, des internautes du monde entier s'y retrouvent.

**Avec un profil :** En s'y inscrivant, l'internaute crée une carte d'identité virtuelle. Réelle ou anonyme, elle permet de se mettre en valeur, de se présenter succinctement... ou de mentir !

**Un lieu d'échange :** Le réseau est dit social en ce qu'il permet d'échanger avec les autres membres inscrits sur le même réseau : des messages publics ou privés, des liens hypertextes, des vidéos, des photos, des jeux, etc. Sur ce support, s'échange le meilleur comme le pire...

**Avec des « amis » plus ou moins proches :** L'ingrédient fondamental du réseau social reste cependant la possibilité d'ajouter des « amis » et de gérer ainsi une liste de contacts. Proches et inconnus peuvent donc se côtoyer sur une même liste !

## II. QUELS CHANGEMENTS APPORTENT LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE ?

### Intimité/extimité

Par leur structure même, et notamment par la nécessité de se créer un « profil », les réseaux sociaux incitent les internautes à en dire beaucoup sur eux-mêmes : nom, âge, sexe, orientation politique/ religieuse/sexuelle, profession, lieu de vie, etc. et à y associer une image, un visage.

D'autres informations, qui relèvent de l'intime, sont également partagées de manière moins consciente via ce que l'on « fait/dit » sur les réseaux: les relations amoureuses et/ou amicales, ce que l'on aime/écoute/regarde etc.

#### Définition de l'extimité :

« Le mouvement qui pousse chacun à mettre en avant une partie de sa vie intime, autant physique que psychique. (...) Il consiste dans le désir de communiquer sur son monde intérieur. (...) Si les gens veulent extérioriser certains éléments de leur vie, c'est pour mieux se les approprier en les intériorisant sur un autre mode grâce aux échanges qu'ils suscitent avec leurs proches. (...) Ces constructions ne sont pas forcément conscientes ni volontaires. (...) Ce qui est nouveau, ce n'est pas son existence, ni même son exacerbation, c'est sa revendication et, plus encore, la reconnaissance des formes multiples qu'il prend. (...) Les pratiques par lesquelles le soi intime est mis en scène dans la vie quotidienne ne revêt pas une seule forme, mais trois : verbale, imagée et corporelle. » Serge Tisseron, L'intimité surexposée, 2001, Ramsay, (rééd Hachette, 2003).

La publication sur les réseaux peut amener une certaine satisfaction de l'égo de la personne. Elle se sent valorisée lorsque l'on commente ou qu'on « like » ses photos. Cela lui donne une certaine **valeur et une représentation positive d'elle-même**. Mais comme l'indique Serge

Tisseron dans sa définition (voir encadré), l'extimité va plus loin qu'une simple volonté de « s'exposer ». Les réseaux sociaux permettent aussi de revendiquer des choses (Je me relie à un groupe qui défend telle cause,...), **et de se construire ou d'affirmer une identité**.

Partager son intimité et la soumettre à la réaction d'autrui peut **permettre de créer de nouveaux liens, de rester connecté** avec des gens que l'on apprécie mais qui sont plus éloignés (en distance ou perdus de vue). **Toutefois, ce partage peut également comporter des risques** : les données publiées peuvent être utili-

sées à des fins mal intentionnées. La personne ciblée peut faire l'objet de commentaires malveillants, de détournements, d'un jugement extérieur... Les données recueillies peuvent servir à de la publicité, à organiser un vol, à mettre en place du chantage, du harcèlement, à recueillir des preuves, ...

### Vie privée/vie publique

Corollaire de cette extimité, les frontières entre la vie publique et la vie privée sont de plus en plus floues. Tous nos réseaux dans la vie « réelle » sont finalement élargis dans le monde virtuel.

La vie du couple est exposée aux « amis », les amis de l'école sont élargis aux amis des amis, les collègues deviennent un vaste réseau professionnel (parfois lui-même mélangé au réseau amical), les membres d'une association sont intégrés à des réseaux de militance etc. **Cet élargissement du réseau tend à exacerber les actions dans leur portée et dans leur durée, de façon positive comme négative.**

**Par exemple**, si publier des photos de soi en soirée à 17 ans peut être drôle, ce sera bien moins valorisant quand le futur employeur se renseignera sur la personne de 30 ans qu'il pense embaucher. Si une blague dans la cour de l'école pouvait faire mal, diffusée sur les réseaux sociaux elle peut créer un véritable déferlement sur la toile et un séisme dans la vie de la personne concernée. Si une imitation de son chef à la machine à café pouvait faire rire, sur les réseaux sociaux elle peut mener à un licenciement...

L'important est de maîtriser ces notions de vie privée/vie publique en **s'interrogeant, individuellement, sur ce que l'on veut faire sur les réseaux sociaux** : pourquoi y suis-je présent-e ? Quel est mon « public » ? L'objectif (ou les objectifs) de ma présence sont-ils finalement rencontrés par ce que j'y poste et est-ce que j'en ai toujours le contrôle ?...

**Par exemple**, si l'objectif est de discuter avec ses amis proches, il ne sert à rien d'accepter 300 amis. Si l'objectif est de draguer, il peut être stratégique d'avoir beaucoup d'amis, mais il est essentiel de surveiller ce que l'on y met. Si l'objectif est de rencontrer des gens qui partagent les mêmes goûts musicaux, on peut partager de la musique mais pas forcément ses données intimes, etc.

## Sexualité/codes de séduction

**Les réseaux sociaux donnent une nouvelle dimension à la rencontre, comme à la relation amoureuse ou sexuelle.**

### LA DRAGUE

Là où il fallait prendre son courage à deux mains pour aller demander son numéro de téléphone à ce-cette bel-le inconnu-e au bar, il suffit maintenant de le-la demander en « ami » avec un petit smiley en guise de présentation. Là où la découverte de l'autre se faisait petit à petit, il suffit maintenant d'aller sur les réseaux sociaux et glaner toutes les informations laissées par cette personne... Cela peut donner une grande impression de liberté qui peut être intéressante, innovante mais aussi vous mettre en danger si vous ne vous protégez pas, vous décevoir quand la réalité se révèle différente... et parfois gâcher le plaisir de découvrir l'autre de façon plus progressive et spontanée.

Il faut le savoir et apprendre à mettre en place de nouveaux réflexes : ne pas tout dévoiler sur soi, sécuriser les données que l'on partage avec les personnes rencontrées, avertir quelqu'un du lieu du rendez-vous, être accompagné / e d'un ami ou amie, avoir le numéro de quelqu'un, aller dans un endroit fréquenté etc.

#### La drague sur internet a ses avantages:

- le grand nombre de personnes inscrites sur les réseaux sociaux
- la possibilité de laisser la question du physique au second plan (la photo de profil n'est pas forcément un portait...)
- la possibilité de s'inventer un profil et de jouer de ses meilleurs atouts
- le fait de ne pas avoir de confrontation directe avec la personne, ce qui peut aider les gens qui ont plus de mal à aller vers les autres
- ...

Les rencontres sont donc bien possibles grâce aux réseaux et sites de rencontre, elles aboutissent parfois à une belle relation.

Il faut toutefois faire attention sur les sites de rencontre car certaines personnes ne sont pas honnêtes et utilisent des faux profils (« fake »). On n'est donc jamais certain de la personne qui est derrière l'écran. Certains inter-

nantes recherchent aussi à entrer dans une relation amoureuse, ou même à se marier, dans le seul but de tirer profit de quelque chose. (Ex : une relation pour l'argent, pour la popularité, pour des papiers...).

Par ailleurs, en termes de changements dans les codes de séduction, notons le retour de l'écrit dans les échanges amoureux/sexuels : on drague par chat puis on s'envoie des mails avant de s'entendre, on s'expédie des messages coquins...

### LA VIE DE COUPLE

La relation amoureuse a été transformée par l'arrivée des gsm d'abord et par les réseaux sociaux ensuite. La combinaison des deux invite à être en permanence connecté à l'autre... Mais aussi à partager l'intimité du couple de façon publique (voir paragraphe sur l'intimité).

Les réseaux sociaux donnent une nouvelle dimension au couple. Il est maintenant possible de vivre son couple dans le monde virtuel en plus du monde réel, comme un prolongement. Sans rejeter cette nouvelle dimension, il ne faut pas que le monde virtuel prenne une place trop importante et perturbe le couple. En effet, des tierces personnes peuvent intervenir dans des discussions qui n'appartiennent qu'au couple...

D'autre part, les réseaux sociaux permettent de contrôler davantage la vie de son/sa partenaire : qui sont ses amis, avec qui il/elle partage, échange, like... Et comme tout est public, il suffit d'être un brin jaloux pour que cela prenne de grandes proportions.

Ce que les réseaux ont aussi changé, c'est la relation aux ex et aux futurs partenaires. Là où une relation terminée était reléguée aux oubliettes, un fil d'actualités peut envoyer aujourd'hui une piqure de rappel. Là où une personne rencontrée était auparavant entourée d'un halo de mystère, on peut aujourd'hui retracer les ¾ de sa vie avant qu'elle nous en ait parlé.

Il ne faut pas oublier que des relations affectives saines se construisent sur le respect et la confiance. Le contrôle de l'autre n'est en aucun cas un moyen d'épanouissement et peut au contraire amener de la jalousie et même des violences psychologiques. (voir ci-après)

### LE CYBERSEXE

Rappelons que chacun est libre d'avoir la sexualité qu'il/elle souhaite. Si certains trouvent excitant de se filmer ou de s'envoyer des photos/messages à caractère sexuel, parce que cela leur procure du plaisir, il n'appartient à personne de les juger.

Il est d'ailleurs difficile d'affirmer que les réseaux sociaux ont donné, en ce sens, une nouvelle dimension à la sexualité. Cette pratique du film ou de la photo «coquine» existe depuis que les appareils photos et caméras existent. Mais ce qui est sûr, c'est que les réseaux sociaux facilitent cette pratique et peuvent lui donner un impact plus important. En effet, sur ces supports, ce qui fait partie de l'intimité peut être exposé au grand jour, et la sexualité n'y échappe pas. Ainsi, des sex-tape peuvent se retrouver sur le net, être massivement partagées par les internautes et porter préjudice aux personnes qui y apparaissent.

Si cette situation survient, il faut signaler qu'il est possible d'aller en justice. (voir la rubrique « conseils »)

## Contrôle/jalousie/harcèlement

Comme nous l'avons vu précédemment, les réseaux sociaux peuvent inciter au contrôle du partenaire (ou du futur ou de l'ex)... Avoir à portée de clic la vie de l'autre en temps réel multiplie les occasions de connaître ses faits et gestes. Ainsi, les réseaux sociaux ont amené un nouveau rapport à l'autre. Ils peuvent accentuer le sentiment de jalousie par la visibilité qu'ils donnent sur nos relations. Pour ne pas passer de la curiosité au contrôle en passant par la jalousie, le harcèlement et finir dans un cycle de violences psychologiques, il est important de freiner cette tentation.

Tout d'abord, il faut rappeler que personne n'est obligé de se dévoiler entièrement à l'autre, chacun a le droit d'avoir son jardin secret (par exemple : mon partenaire ne doit pas forcément tout savoir de ma vie d'avant, sur mes ex, ...). Que ce soit en pensant à ce que son partenaire peut voir ou à ce que d'autres « amis » vont voir, il est essentiel de toujours s'interroger avant de poster quelque chose.

Ensuite, il est intéressant d'aborder la question de la confiance et de la jalousie au sein du couple. Est-ce que la jalousie est une preuve d'amour ? Rappeler que la jalousie est d'abord un manque de confiance en soi, de confiance en l'autre et qu'elle peut être très nocive aux deux partenaires et au couple.

**A ce sujet, nous avons réalisé un test en ligne pour que chacun puisse évaluer sa jalousie : <http://www.planningsfps.be/federation/actions/Nos-campagnes/Pages/Quiz-Jalousie.aspx>**

## CYBER-HARCÈLEMENT

Avec les réseaux sociaux, il est possible de donner énormément d'informations sur soi. Alors que l'on hésite plus facilement à donner son numéro de téléphone à un inconnu, on hésite moins à donner son nom et son prénom à ce même inconnu en lui donnant accès à son compte Facebook/Twitter/LinkedIn.

Des éléments de la vie privée sont mis à nu sur les réseaux sociaux, et ce phénomène peut encourager une forme de contrôle social et une forme d'espionnage dans les premiers temps d'une rencontre.

Le harcèlement peut être le fait d'inconnus, de collègues, d'« amis » ou d'(ex)partenaires. Il peut se baser sur des messages/photos/vidéos compromettantes que l'on a postées nous-même ou que d'autres ont postées.

### Définition du cyber-harcèlement

« Par cyber-harcèlement on entend toutes les formes de harcèlement qui font appel aux nouvelles technologies d'information et de communication telles que l'Internet, le GSM ou l'ordinateur pour importer, menacer ou insulter les victimes. C'est ainsi que des insultes ou des menaces peuvent être envoyées via SMS de même que des photos gênantes via MMS. Il existe également diverses possibilités de harcèlement par le biais de l'ordinateur ou d'Internet : voler un mot de passe et ainsi accéder au compte de quelqu'un afin d'en bloquer l'accès pour l'utilisateur ou envoyer des messages insultants au nom de l'utilisateur, pirater un ordinateur et y voler des informations personnelles, harceler via MSN ou des « chatrooms », créer un site web ou un weblog comportant un contenu blessant ou des photos de la victime,... Pour ceux qui sont un peu informés des nouvelles technologies les possibilités sont légion.

**Le top cinq des méthodes les plus utilisées se présente comme suit :**

- Des insultes ou menaces via Internet ou MSN
- Tromper quelqu'un en se faisant passer pour une autre personne et, par exemple, passer commande au nom de cette personne
- Diffuser des ragots via Internet ou par GSM
- Pénétrer la messagerie de quelqu'un et en modifier le mot de passe
- Expédier intentionnellement un virus.

Source : [www.saferinternet.be](http://www.saferinternet.be)

Actuellement, en Belgique, certains établissements scolaires ont encore du mal à admettre que ce qui se passe sur les réseaux sociaux a un impact dans la vie scolaire.<sup>1</sup> En effet, la frontière n'existe presque plus dans l'esprit des ados entre monde virtuel et monde réel, les deux se croisent. Ce qui se passe sur Facebook est, dans une certaine mesure, la continuité de ce qui se passe à l'école et vice versa.

Pour que l'école se sente impliquée dans une situation de harcèlement, il faut que celle-ci se déroule dans son enceinte.

Notons que même si l'école ne réagit pas, il est bien entendu possible de se défendre face à du cyber-harcèlement, mais nous verrons que ce n'est pas simple. (voir ci-après)

<sup>1</sup> Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, « Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils », in « Dossier : harcèlement », in Le Journal du droit des Jeunes, n°327, Belgique, septembre 2013, p. 8.

## SUICIDE

Les réseaux sociaux, de par la place qu'ils prennent dans la sphère intime, peuvent dans des cas extrêmes de harcèlement, de chantage etc. aboutir à des dépressions et même à des cas de suicide. En effet, d'un côté l'agression n'a plus aucun temps d'arrêt, de l'autre la victime se sent en danger jusque chez elle... Cela influence le mental de la victime, qui peut alors tomber en dépression et mettre fin à ses jours. Cela est d'autant plus vrai si la victime se trouve isolée, si elle n'a pas osé en parler à quelqu'un de confiance.

Il existe un centre de prévention du suicide où toute personne à la possibilité de trouver une écoute attentive et digne de confiance en cas de besoin.

**Le site de Prévention Suicide :** <http://www.preventionsuicide.be>  
**Le numéro de téléphone :** 0800.32.123.

## III. CONSEILS PRATIQUES ET INFORMATIONS JURIDIQUES

### La vie privée à l'épreuve des réseaux sociaux

À qui appartiennent les données que je partage sur les réseaux sociaux ?

Aux réseaux sociaux.

C'est important de rappeler que **ce que l'on publie ou dit en message privé sur les réseaux sociaux ne nous appartient plus.** En effet, le fonds de commerce des réseaux sociaux, ce sont les données que nous y publions. Celles-ci sont ensuite vendues à des firmes qui les utilisent à des fins commerciales. Quelles mesures peuvent prendre les internautes pour pallier ce phénomène ?

#### INFORMATIONS LÉGALES

Il est important d'insister sur ces mesures de précaution car, en cas de vente de données, **il est difficile, voire impossible, de se défendre en justice.** En effet, toute plainte étant à adresser aux tribunaux où se trouve le siège social de l'entreprise, l'internaute n'est pas protégé par son droit national. Ainsi, si les atteintes à la vie privée, à la réputation et à l'image sont condamnées par la justice, dans les faits, tout n'est pas si simple car les procédures judiciaires peuvent s'avérer longues et coûteuses, et surtout sans garantie de résultat.

Ce que confirme la Commission belge de la vie privée :

« L'usage de l'ordinateur et d'internet facilite votre vie au quotidien : grâce à eux, les entreprises et la fonction publique peuvent vous fournir des services de meilleure qualité. Mais cette avancée technologique comporte quelques sacrifices : vous dévoilez des informations personnelles et vous devez renoncer à bien des égards à votre vie privée. »

[http://www.belgium.be/fr/justice/respect\\_de\\_la\\_vie\\_privée/](http://www.belgium.be/fr/justice/respect_de_la_vie_privée/)

## Conseils pratiques

Lorsqu'un internaute surfe sur les réseaux sociaux, une certaine prudence est de mise. En effet, une donnée, une fois diffusée sur le net est difficilement maîtrisable. Voici **quelques mesures concrètes** de précaution :

La première règle de précaution est de

### **NE PAS METTRE TROP D'INFORMATIONS SUR SOI.**

- ÉVITER DE METTRE SON NOM SUR UN RÉSEAU SOCIAL.

Astuce : utiliser un pseudo, un acronyme, etc.

- ÉVITER DE METTRE SON ADRESSE.

Astuce : c'est vrai qu'il est parfois compliqué de ne pas transmettre son adresse, comme lorsqu'un événement est organisé. Favoriser les invitations par mail.

- ÉVITER DE METTRE SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.

Astuce : pour info, cette information n'est absolument pas nécessaire pour s'inscrire.

- ÉVITER ÉGALEMENT DE METTRE SON ADRESSE MAIL PERSO SUR UN RÉSEAU SOCIAL.

Astuce : créer une autre adresse pour s'inscrire.

- BIEN FAIRE ATTENTION LORSQUE L'ON TRANSMET SES COORDONNÉES BANCAIRES.

Astuce : se renseigner sur des forums au sujet du site qui demande ces informations. Regarder si l'adresse commence par httpS (en effet, le « s » signale que le site est sécurisé).

- ÉVITER DE METTRE DES INFORMATIONS COMPROMETTANTES SUR SA VIE PRIVÉE.

Si la première règle n'a pas été suivie, **IL EST POSSIBLE DE CONTACTER LE RÉSEAU SOCIAL CONCERNÉ** pour savoir quelles sont les données qu'il a traitées/utilisées.

## L'intimité à l'épreuve de la diffusion de masse

*J'ai été identifié / e sur une photo dont j'ai honte... Je l'ai supprimée, mais elle est encore référencée sur le net ! Qu'est-ce que je peux faire ?*

*L'important, pour commencer, est de changer ses paramètres de confidentialité pour éviter que cette mésaventure se reproduise à l'avenir, car...*

Les données personnelles partagées par d'autres internautes **sont extrêmement compliquées à récupérer**. Si une photo ou un statut a commencé à être massivement partagé, il est très difficile de récupérer cette donnée. Il faut donc toujours rester prudent quant à ce qu'on partage et poster uniquement des choses dont on est sûr qu'elles ne nous porteront pas préjudice.

### INFORMATIONS LÉGALES

En théorie, il est interdit de diffuser les données personnelles d'une tierce personne sans son consentement. En pratique, avec les réseaux sociaux, c'est plus compliqué. En effet, le grand nombre de données qui y est partagé par jour rend difficile cette application de la loi. Aussi, comme pour les réseaux sociaux, il faut faire preuve de prudence quant aux données que l'internaute partage sur le net.

Toutefois, si une tierce personne a publié une donnée personnelle sans l'accord de l'internaute concerné, il est possible d'agir.

En Belgique, il est interdit de publier une donnée personnelle d'une tierce personne (comme une photo) sans son consentement.<sup>1</sup> Ainsi, si la photo d'une personne (B) est publiée par un autre internaute (A) et que cela a été fait sans l'autorisation de la personne (B), cette dernière peut porter plainte.

- Selon le contenu de la photo et les menaces ou chantage qui entourent sa diffusion, une plainte peut être déposée pour : violation de la vie privée, droit à l'image et outrage public aux bonnes mœurs et/ou cyber-harcèlement. En effet, cette seule photo sera vue plusieurs fois.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> <http://jeunes.jedecide.be/quelqu-un-a-mis-ma-photo-sur-facebook-sans-mon-autorisation-qu-est-ce-que-je-peux-faire>

<sup>2</sup> Fiche, « Droit à la tranquillité et cyberharcèlement », [http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CC4QFjAA&url=http://www.enseignement.be/%2Fdownload.php%3Fdo\\_id%3D6207%26do\\_check%3D&ei=FDh\\_U9DdCl-jB04KVgYAM&usq=AFQjCNGcL1hiczPxeZbjqKVUY9al-ruw4Q](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CC4QFjAA&url=http://www.enseignement.be/%2Fdownload.php%3Fdo_id%3D6207%26do_check%3D&ei=FDh_U9DdCl-jB04KVgYAM&usq=AFQjCNGcL1hiczPxeZbjqKVUY9al-ruw4Q)

## Conseils pratiques

Les réseaux sociaux fonctionnent grâce aux données que les utilisateurs publient/partagent. C'est leur « fonds de commerce ». Quelques mesures de précaution peuvent être proposées.

- Il est important de paramétrer son compte : prendre le temps de paramétrer toute la confidentialité de son compte, afin que le moins d'informations personnelles soient accessibles au grand public.

- Lorsqu'il est impossible de limiter l'accessibilité à son profil, ne pas mettre trop d'informations sur soi.
- Demander à l'internaute qui a publié une donnée sans votre consentement de la retirer. S'il/elle refuse, demander au gestionnaire du site.
- Signaler qu'il est possible de déposer une plainte officielle.

## Les réseaux sociaux, support du cyber-harcèlement

*Tous les jours une personne de mon entourage me harcèle sur les réseaux sociaux, que puis-je faire ?*

*Parlez-en à une personne de confiance. Le cyber-harcèlement est punissable par la loi.*

Un réseau social est **tenu responsable de ce qui se passe sur son site**. Ainsi, il se doit d'intervenir en cas de plainte pour cyber-harcèlement. Toutefois, l'action du réseau social peut s'avérer insuffisante puisque les auteurs des faits peut/peuvent facilement se réinscrire sous une autre identité. Un groupe d'internautes peut être dissout, mais se reconstruire rapidement sous un nouveau nom. Que peuvent donc faire les internautes victimes de cyber-harcèlement ? Le cyber-harcèlement est aussi récent que les médias sur lesquels il s'appuie. Internet et les réseaux sociaux ont donné un nouvel espace d'échanges et d'interactions entre les individus. **Des situations de la vie réelle peuvent donc se prolonger dans la vie virtuelle, comme le harcèlement.** Ce recoupement entre la vie réelle et la vie virtuelle est de mieux en mieux pris en compte et permet une réaction plus adéquate des autorités publiques en cas de cyber-harcèlement.

## INFORMATIONS LÉGALES

Il faut savoir que le harcèlement et le cyber-harcèlement sont tous deux punissables par la loi.

*L'article 442 bis du Code pénal belge stipule que :*

- Le harcèlement constitue une infraction pénale qui est passible d'une peine d'emprisonnement et/ou d'amende.
  - Si le harcèlement était lié à une discrimination (vieillesse, maladie, handicap, etc.), c'est une circonstance aggravante et les peines sont plus lourdes.
- [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=1867060801](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1867060801)

Les réseaux sociaux sont donc tenus de faire respecter la loi sur leur site. Un internaute qui est victime de cyber-harcèlement peut le signaler au réseau social qui est alors tenu d'intervenir.

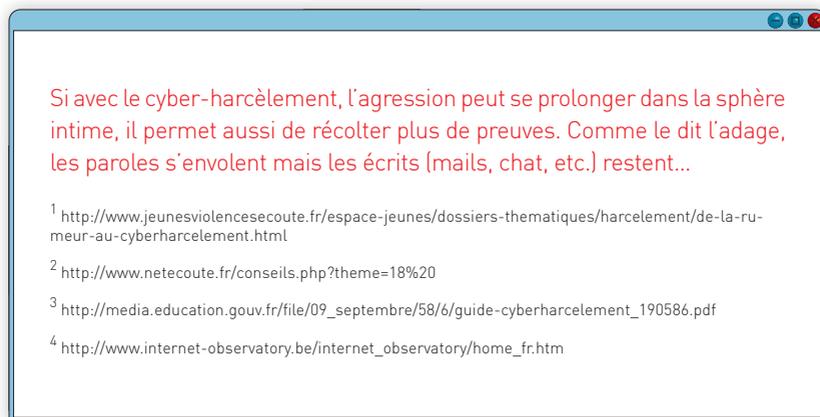
## Conseils pratiques

Voici quelques mesures que peut prendre un internaute en cas de harcèlement sur les réseaux sociaux.

- Ne pas répondre, même si cela peut être très tentant. Si la victime ne répond pas, on peut espérer que l'auteur abandonnera plus facilement.
- Ne pas essayer de se venger car cela peut aggraver la situation.
- Si on est mineur, en parler à ses parents ou à un adulte en qui on a confiance.
- Se renseigner auprès de son opérateur internet ou son réseau

social pour bloquer l'auteur et le supprimer de ses contacts.

- Se renseigner sur des sites tels que Jeunes Violence Ecoute<sup>1</sup>, Net Ecoute<sup>2</sup>, Média éducation<sup>3</sup>, et Internet Observatory<sup>4</sup>.
- En dernier recours, porter plainte auprès de la police sans oublier de faire des captures d'écran. Une médiation entre la victime et l'auteur peut être proposée par le juge. Ce face à face permet au cyber-harceleur de prendre conscience du mal qu'il a fait à sa victime.



## IV. PROPOSITIONS POUR UNE ANIMATION

### Consignes

**Public cible:** jeunes de 15 à 20 ans

**Objectifs :** promotion d'un usage critique des réseaux sociaux dans le cadre de la vie affective et sexuelle et prévention de divers « risques potentiels ».

#### Déroulement (en 2x 50 min)

1. Présentation des intervenants et introduction à la VAS/ 1<sup>er</sup> échange spontané (15 min)
2. Quizz pour introduire le thème des réseaux sociaux / 2<sup>ème</sup> échange (35 min)
3. Vignettes de « situations » : en fonction des thèmes évoqués spontanément par les jeunes lors du quizz, proposer 2 ou 3 situations pour alimenter la discussion. (40 min)
4. Conclusion globale : expliquer que les réseaux sociaux ne sont ni bons ni mauvais mais qu'il faut les utiliser correctement et avec prudence et que certaines choses peuvent porter préjudice aux personnes. Proposer à chaque participant-e de lister « 10 conseils » à retenir (10 min)

NB : en fonction du temps dont on dispose, on peut s'attarder davantage sur le quizz ou sur l'animation, sur certaines questions etc. Les discussions proposées dans le quizz peuvent être laissées de côté pour être abordées dans la partie animation.

### Quizz :

#### 1. A partir de quel âge peut-on s'inscrire sur Facebook ?

- a. 10 ans
- b. 13 ans
- c. 16 ans

Réponse : à partir de 13 ans.

#### DISCUSSION

Est-ce que vous le saviez ? Qu'est-ce que l'on risque si on change sa date d'anniversaire ? Est-ce qu'on peut le faire plus tôt si les parents sont d'accord ?

#### CONSEILS

- Prévenir que si un réseau social permet de se construire une identité et d'élargir son réseau d'amis, il est important de bien maîtriser ce que l'on y fait pour ne pas avoir de problèmes par la suite.
- Dire qu'il est toujours bon de demander l'aide d'un proche lorsque l'on s'inscrit sur un réseau social : parents, amis, cousin, professeur, etc. En tout cas quelqu'un qui s'y connaît et en qui on a confiance qui pourra nous apprendre à mettre en place des paramètres de sécurité et à avoir de bons réflexes.

#### 2. Les photos que je poste sur Facebook ou Instagram appartiennent à :

- a. Moi
- b. Mes amis et moi
- c. Facebook

Réponse : Facebook

#### DISCUSSION

Vous le saviez ? Les photos sont « visibles » par vous et ceux que vous avez sélectionnés (tout public, amis et leurs amis, amis exclusivement, certains amis...) mais toute photo postée sur le réseau appartient à l'entreprise Facebook qui peut, en conséquence, en faire ce qu'elle veut. Facebook est aussi propriétaire d'Instagram (donc idem !).

#### CONSEILS

- Dire qu'il est important de bien sélectionner les photos que l'on désire partager. Cela permettra de ne pas voir trainer sur le net une photo ou une vidéo que l'on regrette.

- Signaler qu'il est aussi important de paramétrer la confidentialité de son compte car, même une photo anodine (vous, à la plage en maillot) peut porter préjudice si elle est accessible à tous.
- Discuter des risques de la publication des photos.
  - les recruteurs peuvent passer par ce média pour en apprendre plus sur de potentiels employé-e-s.
  - Une photo compromettante / gênante peut être massivement partagée.
  - Même effacée, une photo peut se trouver ailleurs sur le net.

### 5. Combien de jeunes de 15 à 24 ans regardent du porno au-moins une fois par mois ?

- 1 jeune sur 5
- 1 jeune sur 3
- 2 jeunes sur 3

*Réponse : 1 jeune sur 3*

#### DISCUSSION

Ça vous étonne ? Que recherche-t-on quand on regarde du porno ? Y a-t-il des différences entre les filles et les garçons ? Est-ce que cela donne des idées pour faire pareil avec notre partenaire ? Est-ce qu'on doit tout faire dès la première relation ?

#### CONSEILS

- Rappeler que le porno est du cinéma et que la sexualité, ça se construit.
- Astuce : parler des pubs sexuelles agressives sur le net. Quelle position adoptent les participants face à ces images sexuelles non demandées.*

### 6. Filmer ses ébats sexuels est :

- Très rare
- Plutôt courant
- Tout le monde le fait

*Réponse : Plutôt courant puisque 4 jeunes sur 10 seraient partants pour le faire...<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Source : [http://www.ifop.com/media/pol/2219-1-study\\_file.pdf](http://www.ifop.com/media/pol/2219-1-study_file.pdf) page 25

#### DISCUSSION

Ça vous étonne ? Pourquoi certains choisissent de se filmer ? Est-ce que les deux partenaires doivent le savoir ? Comment être sûr que ça restera dans l'intimité du couple ?

#### CONSEILS

- Dire que si la proposition vient de quelqu'un d'autre, il est important de s'écouter et de savoir si on a vraiment envie de le faire ou pas.
- Parler de l'importance de la discussion au sein du couple.
- Conseiller que chacune des personnes concernées possède une copie de la vidéo.

### 7. Combien d'amis les jeunes ont en moyenne sur leur compte Facebook ?

- Entre 20 et 50 amis
- Entre 100 et 200 amis
- Entre 200 et 500 amis

*Réponse : entre 100 et 200 amis.*

#### DISCUSSION

Est-ce que se sont tous des amis, simplement des connaissances ou aussi des inconnus ? Dans la vie réelle, est-ce que j'ai autant d'amis ?

#### CONSEILS

- Rappeler que plus le réseau de contact est élargi, plus les données personnelles sont accessibles, et comme les contacts de l'internaute ne font pas partie d'un cercle de confiance, les risques se multiplient.
- Dire qu'il est important de ne pas chercher à avoir des « records d'amis » sur les réseaux sociaux. C'est un espace de rencontre, de partage, etc. Le nombre de contacts dont on dispose n'est pas important.

### 8. Les paramètres de confidentialité sont réglés automatiquement sur :

- Tout le monde
- Amis et leurs amis
- Amis seulement

*Réponse : tout le monde<sup>2</sup>*

<sup>2</sup> <http://www.iboai.com/index.php/fr/social-media/social-media-security-and-privacy-settings>

#### DISCUSSION

Trouvez-vous cela normal ? Le saviez-vous ? Est-ce que vous-même avez changé les paramètres de confidentialité afin de protéger votre compte ? Savez-vous le faire ?

#### CONSEILS

- Dire que lorsque l'on s'inscrit sur un réseau social, il est important de vérifier ses paramètres de confidentialité.
- Discuter avec les participants de cette politique appliquée par les réseaux sociaux.

## Vignettes/situations :

### ➤ SITUATION N° 1

Marie et Pedro sont ensemble depuis 3 mois. Marie est âgée de 14 ans et Pedro de 18 ans. Lors d'un rapport sexuel, Pedro filme tout avec le consentement de sa copine. Après leur rupture, pour se venger, Pedro publie la vidéo sans rien dire à Marie. Les images font le tour de l'école. Marie subit des insultes au quotidien et décide de mettre ses parents au courant.

#### DISCUSSION

Que pensez-vous de cette situation ? Que pensez-vous du comportement de Pedro ? Que peut faire Marie dans cette situation ?

### ➤ SITUATION N° 2

Lucie a 15 ans. Elle aime passer du temps à chatter en ligne. Un jour, elle reçoit une demande d'un garçon qu'elle ne connaît pas. Elle accepte et une relation amicale virtuelle se crée. Une rencontre est prévue, Lucie s'y rend et le garçon qui prétendait avoir son âge s'avère avoir 40 ans.

#### DISCUSSION

Avez-vous déjà été sur un site de rencontre ? Rencontré un-e inconnu-e sur les réseaux sociaux ? Que faites-vous à ce moment-là ?

### ➤ SITUATION N° 3

Eliot et Tom sont ensemble depuis 1 an. Chacun a son compte Facebook. Peu à peu, Tom utilise ce canal pour contrôler les faits et gestes de son compagnon. Cela crée des tensions au sein du couple. Tom a des doutes quant à la fidélité de son compagnon. Il passe tout son temps à contrôler Eliot.

#### DISCUSSION

Que pensez-vous de cette situation ? Avez-vous déjà eu votre partenaire parmi vos contacts sur un réseau social ? L'avez-vous alors contrôlé ? Si vous n'avez pas été dans cette situation, pensez-vous que vous le feriez ?

### ➤ SITUATION N° 4

« Une jeune Française aurait retrouvé sa soeur jumelle grâce à des vidéos postées sur Youtube. Les deux femmes pensent avoir été séparées à la naissance. Anaïs fait la découverte d'une actrice qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau, un véritable sosie. Intriguée, la jeune femme se met en quête d'informations. Plus elle avance dans ses recherches, plus les coïncidences entre sa vie et celle de Samantha, son double, sont nombreuses :

les deux femmes sont nées le même jour, dans la même ville de Corée du Sud et ont toutes les deux été adoptées. »

Extrait d'un article de Vers l'avenir

#### DISCUSSION

Que pensez-vous de cette situation ? Quel est votre avis sur cet aspect des réseaux sociaux ? Avez-vous déjà retrouvé un proche de cette manière ? Est-ce que pour vous les réseaux sociaux sont toujours aussi positifs ?

### ➤ SITUATION N° 5

Marc et Sofia se sont inscrits tous les 2 sur un site de rencontre. Sofia a vu une photo de Marc sur son profil et a décidé d'entamer la conversation. Au fil du temps, quelque chose se crée et 2 ans plus tard, Marc et Sofia se marient.

#### DISCUSSION

Que pensez-vous de cette situation ? Avez-vous déjà été sur un site de rencontre ? Pourquoi ? Est-ce que pour vous les réseaux sociaux sont toujours aussi positifs ?

### ➤ SITUATION N° 6

Pauline est en couple avec Jordan depuis 2 semaines. Celui-ci l'appelle pour l'inviter à une fête. Les parents de Pauline sont contre. Pauline décide de mentir à ses parents et de dire qu'elle va passer la nuit chez une amie. Elle en profite pour aller à la soirée et rejoindre Jordan. Quelques jours plus tard, la maman de Pauline apprend ce qu'elle a fait par des photos qui circulent sur Facebook.

#### DISCUSSION

Qu'auriez-vous fait à la place de Pauline ? Pauline et ses parents auraient-ils dû plus discuter / s'écouter ? Est-ce une bonne idée de tout dire sur les réseaux sociaux ?

### ➤ SITUATION N° 7

« Traitée de «pute», de «boloss» : Marion, 13 ans, s'est suicidée. Menacée, insultée au collège et sur Facebook, l'adolescente s'est pendue. Ses parents portent plainte contre l'école et les 5 élèves devenus ses bourreaux. »

Source : Nouvel obs (<http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20131114.0BS5469/traitée-de-pute-de-boloss-marion-13-ans-s-est-suicidee.html>)

#### DISCUSSION

Que pensez-vous de cette situation ? Pensez-vous que vous auriez soutenu Marion ?

## V. BIBLIOGRAPHIE/RESSOURCES *Mise à jour le 26/05/14*

### Outils

#### Belgique

- L'animation **Amour in the Pocket**, réalisée par Latitude Jeunes.  
<http://www.latitudejeunes.be/Activites/AnimationsScolaires/Pages/Animations-scolaires.aspx>
- Le site **Je décide**, réalisé par la Commission de la protection de la vie privée.  
<http://www.jedecide.be/>
- L'outil Ecrans@Plat du RéZéa (Réseau d'échanges Verviétois) : <http://www.cvps.be/index.php/le-rezea>
- Le site de **Prévention Suicide**.  
<http://www.preventionsuicide.be/view/fr/index.html>
- Les fiches pédagogiques Les **jeunes et Internet**: guide pédagogique et ludique, réalisées par enseignement.be.  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26149>
- Les « fiches pratiques » de l'Observatoire des Droits de l'internet.  
[http://www.internet-observatory.be/internet\\_observatory/home\\_fr.htm](http://www.internet-observatory.be/internet_observatory/home_fr.htm)

#### Europe

- La brochure en ligne **Paramétrer son compte Facebook**, réalisée par Internet sans crainte.  
[http://www.internetsanscrainte.fr/pdf/Comment\\_regler\\_ses\\_parametres-Facebook.pdf](http://www.internetsanscrainte.fr/pdf/Comment_regler_ses_parametres-Facebook.pdf)
- Le jeu **2025 exmachina**, réalisé par Internet sans crainte.  
<http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/jeu>
- Le site **net écoute.fr**, réalisé par Internet sans crainte.  
<http://www.netecoute.fr/>

- Le site **Jeunes Violences Écoute**, réalisé par la région Île-de-France.  
<http://www.jeunesviolencesecoute.fr/index.php>
- La brochure **COMPÉTENCES MÉDIATIQUES** : Conseils pour utiliser les médias numériques en toute sécurité, réalisée par Jeune et Média.  
[http://www.jeunesetmedias.ch/fileadmin/user\\_upload/Chancen\\_und\\_Gefahren/Brochure\\_Comp%C3%A9tences\\_m%C3%A9diatiques.pdf](http://www.jeunesetmedias.ch/fileadmin/user_upload/Chancen_und_Gefahren/Brochure_Comp%C3%A9tences_m%C3%A9diatiques.pdf)
- Le « Guide pratique pour **lutter contre le cyber-harcèlement** entre élèves », réalisé par education.gouv.fr.  
[http://media.education.gouv.fr/file/09\\_septembre/58/6/guide-cyberharcèlement\\_190586.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/09_septembre/58/6/guide-cyberharcèlement_190586.pdf)
- Le livre électronique Comment **protéger votre confidentialité** sur les réseaux sociaux, réalisé par TrendLabs Digital Life  
[http://www.trendmicro.fr/media/resource\\_lib/social/how-to-protect-your-privacy-on-social-media-fr.pdf](http://www.trendmicro.fr/media/resource_lib/social/how-to-protect-your-privacy-on-social-media-fr.pdf)
- Le site **Jeune et Média**, issu d'un programme national Suisse  
<http://www.jeunesetmedias.ch/fr.html>

### Bibliographie

- Analyse de la Coordination des Droits de l'Enfant (CODE), Internet et les jeunes ; **Le cas particulier de Facebook**, septembre 2011  
[www.sosjeunes.be/IMG/pdf/Analyse\\_CODE\\_reseaux\\_sociaux.pdf](http://www.sosjeunes.be/IMG/pdf/Analyse_CODE_reseaux_sociaux.pdf)
- Dossier : **harcèlement** à l'école et sur internet, dans Le Journal du droit des Jeunes, n°327, Belgique, septembre 2013.
- DES DESERTS Sophie, Article « Traitée de «pute», de «boloss» : Marion, 13 ans, s'est suicidée », in Le Nouvel Observateur  
<http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20131114.OBS5469/traitee-de-pute-de-boloss-marion-13-ans-s-est-suicidee.html>
- Independent Business Owners Association International (IBOAI), Paramètres de sécurité et confidentialité pour les médias sociaux.  
<http://www.iboai.com/index.php/fr/social-media/social-media-security-and-privacy-settings>

- Institut Français d'Opinion publique,  
**Les Français et les sites de rencontre** ; 13/02/2012  
[http://www.ifop.fr/media/poll/1760-1-study\\_file.pdf / page 12](http://www.ifop.fr/media/poll/1760-1-study_file.pdf/page%2012)
  
- Institut Français d'Opinion publique, Le « Sexe 2.0 » ; **Enquête sur le sexe virtuel** via les webcams et les nouvelles technologies, 16/04/2013  
[http://www.ifop.com/media/poll/2219-1-study\\_file.pdf page 25](http://www.ifop.com/media/poll/2219-1-study_file.pdf/page%2025)
  
- Législation belge, Code pénal, Article 442 bis  
[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&-table\\_name=loi&cn=1867060801](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&-table_name=loi&cn=1867060801)
  
- LOUBIÈRE Paul, Article « Pourquoi Facebook limite l'accès aux **profils des mineurs** », in Challenges Le Nouvel Observateur, octobre 2013  
<http://www.challenges.fr/high-tech/20131017.CHA5796/pourquoi-facebook-limite-l-acces-aux-profils-des-mineurs.html>
  
- Portail des services publics belges, « respect de la vie privée »  
[http://www.belgium.be/fr/justice/respect\\_de\\_la\\_vie\\_privée/](http://www.belgium.be/fr/justice/respect_de_la_vie_privée/)
  
- QUILLET Lucile, Article « Un jeune sur dix a déjà fait une **sextape** », in Lefigaro.fr, avril 2013  
<http://etudiant.lefigaro.fr/vie-etudiante/news/detail/article/un-jeune-sur-dix-a-deja-fait-une-sextape-1698/>
  
- Safer-internet, « définition du cyber-harcèlement »  
[http://www.saferinternet.be/safer\\_internet\\_faq\\_fr\\_17\\_2963.html](http://www.saferinternet.be/safer_internet_faq_fr_17_2963.html)
  
- SOULEZ Marie, Article « Suicide d'Amanda Todd : les Anonymous sont-ils allés trop loin ? », in Le Plus Le Nouvel Obs  
<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/660924-suicide-d-amanda-todd-les-anonymous-sont-ils-alles-trop-loin.html>

**Une initiative de la Fédération des Centres de planning familial des FPS  
Dans le cadre de leur campagne Amour & Sexualité 2.0**

Rédaction : Amélie Roucloux et Julia Laot  
 Merci aux experts : CPF de Willy Peers (un merci particulier à Clémentine Noiret- stagiaire), CPF-FPS de Verviers et CPF-FPS de Mons  
 Merci à celles et ceux qui ont « testé » l'outil :  
 les jeunes rencontrés en animation et nos collègues des FPS  
 Merci aux relectrices : toute l'équipe de la Fédération des CPF-FPS

Avec le soutien de



Rendez-vous sur  
[www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be)